

LES DÉCISIONS en période de transition

— EN BREF —

En date du 23 mars 2020, la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, sous la présidence de M. Eric Racine, directeur général, a :

Autorisé le directeur général, la directrice du Service des ressources financières ainsi que le directeur adjoint du Service des ressources financières à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents à caractère légal et administratif relatifs aux activités financières de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ;

Nommé la firme Raymond Chabot Grant Thornton (bureau de Cowansville), à titre d'auditeur externe de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour les exercices financiers 2019-2020 à 2021-2022, et de leur verser des honoraires totaux de 113 175 \$ (plus taxes) pour l'exécution de leur mandat au 31 mars et au 30 juin des exercices 2019-2020 à 2021-2022 inclusivement, conformément aux conditions stipulées à leur offre de service du 24 janvier 2020 et l'avis d'adjudication de la CSVDC datée du 31 janvier 2020 ;

Nommé la firme Raymond Chabot Grant Thornton (bureau de Cowansville), à titre d'auditeur de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour les exercices financiers 2019-2020 à 2021-2022, et de leur verser des honoraires totaux de 32 225 \$ (plus taxes) pour l'exécution de leur mandat au 31 mars et au 30 juin 2020, conformément aux conditions stipulées à leur offre de service du 24 janvier 2020, et l'adjudication de la CSVDC datée du 31 janvier 2020 ;

Octroyé à l'entrepreneur Seney Électrique inc. de Farnham, le contrat de construction au montant avant taxes de 246 548 \$ pour le remplacement des chaudières à l'école Mgr-Douville et Saint-Joseph (NDS) et l'ajout d'une génératrice à l'école Saint-Joseph (NDS) ;

Octroyé à l'entrepreneur Comco Entrepreneurs en Bâtiment / 9192-6444 Québec inc. de Sherbrooke, le contrat de construction au montant avant taxes de 552 000 \$ pour la réfection des blocs de douches à l'école Massey-Vanier ;

Octroyé à l'entrepreneur Actif / 9385-3489 Québec inc. de Bromont, le contrat de construction au montant avant taxes de 103 992 \$ pour le remplacement de chaudières à l'école Saint-Romuald et du Premier-Envol ;

LES DÉCISIONS en période de transition

— EN BREF —

Suite

Octroyé au seul soumissionnaire ayant soumissionné, l'entreprise Groupe Axor inc. de Montréal, le contrat de services d'une durée de trois (3) ans soit du 1^{er} avril 2020 au 30 mars 2023, à la suite de la recommandation du comité de sélection au montant de 1 161 343 \$ avant taxes, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres. Ce contrat est basé sur un scénario d'heures estimées selon l'historique et la projection du besoin pour les trois (3) prochaines années ;

Adopté la procédure d'évaluation des cocontractants, tel que proposé par la Responsable de l'application des règles contractuelles.

[Consultez la version intégrale des résolutions.](#)